

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 avril 2026

PROTECTION ET SOUVERAINETÉ AGRICOLES - (N° 2632)

N° CE7

AMENDEMENT

présenté par

Mme Blin, M. Ray, Mme Minard, M. Hetzel, Mme Corneloup, Mme Chazé et Mme Bazin-Malgras

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 23, insérer l'article suivant:

| |
|---|
| <p>Cet amendement a été déclaré irrecevable après publication en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.</p> |
|---|